

Une nouvelle concertation sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique débute

Publié le 10/01/2018 • Par [Claire Boulland](#) • dans : [A la une](#), [A la une emploi](#), [A la Une RH](#), [Actu Emploi](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)



geralt / Pixabay Public Domain

Comment sont suivies les mesures du protocole d'accord de 2013 sur l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la fonction publique ? C'est ce que va tâcher de savoir le Conseil commun de la fonction publique. Via l'une de ses formations spécialisées, vient de débiter une nouvelle concertation sur le sujet. L'inégalité salariale reste la principale préoccupation.

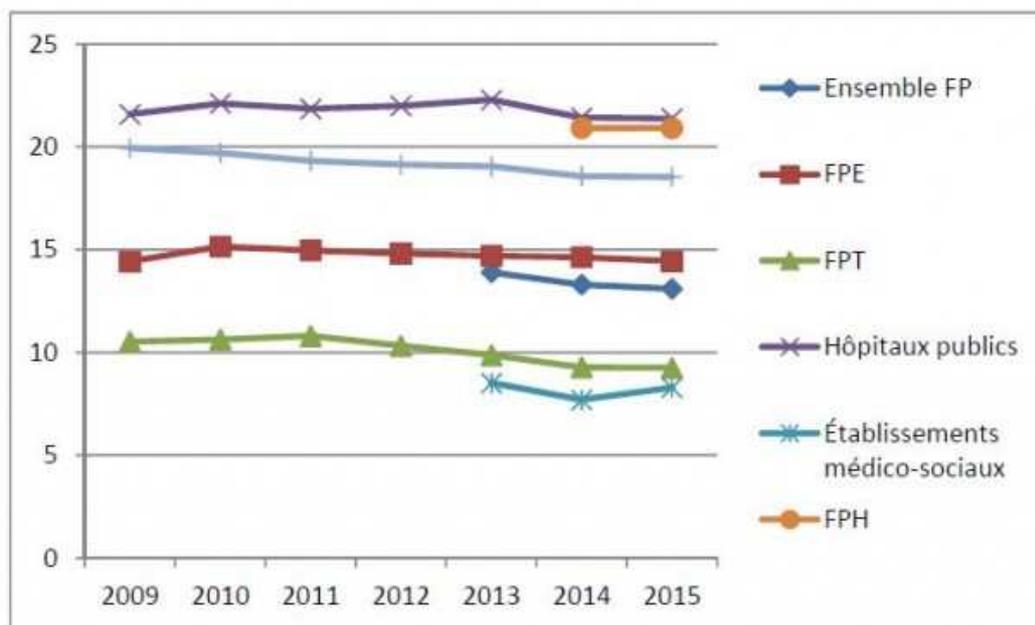
Il s'agissait du premier rendez-vous de l'agenda social 2018 : la concertation sur l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la fonction publique a été lancée mardi 9 janvier dans le cadre d'une formation spécialisée (FS) du CCFP, dont le président est Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, également président du CSFPT.

« Cette concertation vise à approfondir le sujet et accélérer le mouvement vers l'égalité femmes/hommes », explique ce dernier. Une problématique déclarée « grande cause nationale » par le président de la République fin novembre dernier, rappelle le président de la FS.

Durant cette première réunion, la version provisoire du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été présentée. « Les statistiques posent un diagnostic semblable aux autres années, à savoir une inégalité patente à plusieurs niveaux », regrette Philippe Laurent.

Écart salarial de 9,3% dans la FPT

L'inégalité salariale reste la principale préoccupation. Le taux d'écart des salaires nets était de 13,1 % au 31 décembre 2015, contre 13,9 % à fin 2013. Une bien faible amélioration observée aussi dans la fonction publique territoriale (FPT) : l'écart salarial était de 9,3 % fin 2015, quand il était de 9,9 % fin 2013.

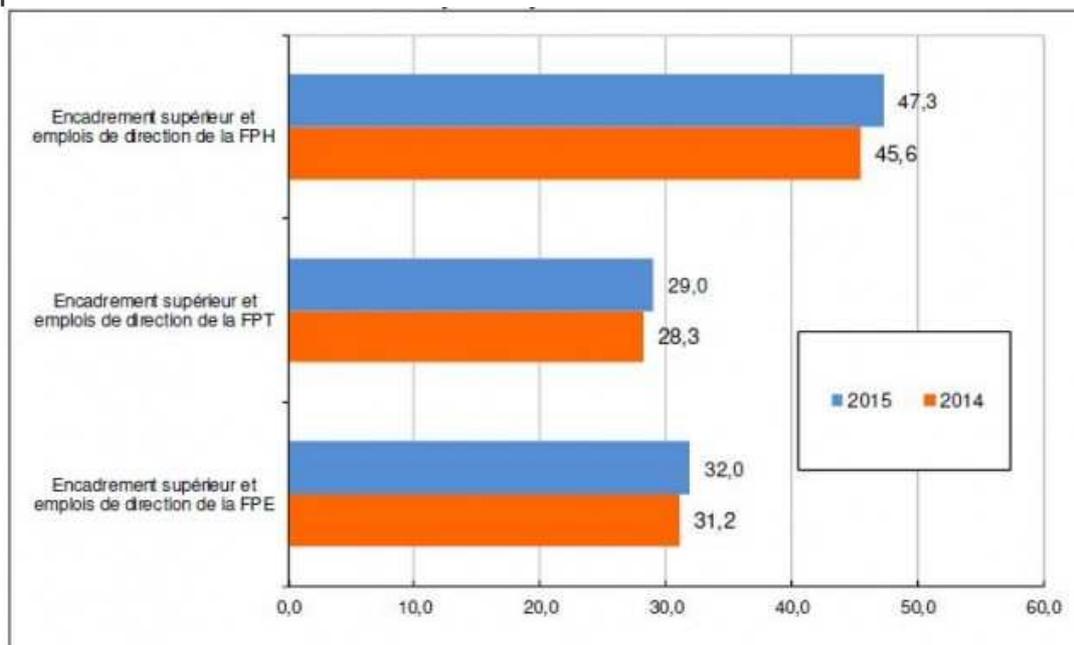


Écart de rémunération nette moyenne entre les femmes et les hommes (en %) (Source : pré-rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes dans la fonction publique, DGAFP)

Dans l'ensemble de la fonction publique, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes s'accroît avec l'âge. À 25 ans, il serait de 6 % à 8 % selon la catégorie hiérarchique. Les excédents de salaires dont bénéficient les hommes doubleraient, voire plus pour la catégorie A, à l'âge de 50 ans.

Besoin de comparaisons plus fines

« Pour avancer plus vite, il faudrait dorénavant établir des comparaisons beaucoup plus fines, par exemple en fonction d'un même poste occupé », selon le président de la formation spécialisée du CCFP. Cette évaluation pourrait par exemple se faire sur les emplois d'encadrement supérieur ou de direction, la part des femmes et des hommes étant semblable.



Part des femmes dans les emplois et corps d'encadrement supérieur ou de direction (ESD) dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre en France (Source : pré-rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes dans la fonction publique, DGAFFP)

Le pré-rapport annuel indique à cet égard que le service statistique du ministère de la fonction publique a conçu une méthodologie plus opérationnelle, en cours d'expérimentation dans la fonction publique d'État.

Revoir les grilles indiciaires

En tout état de cause, « il n'est pas possible de rester sur de tels chiffres! », s'insurge Céline Verzeletti (CGT). « Via cette nouvelle concertation, nous souhaitons que soit ouvert un véritable chantier sur les grilles indiciaires. » La FA-FP, par la voix de Bruno Collignon, souligne que l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), « aurait pu être l'occasion de rebattre les cartes à ce niveau là ».

Mylène Jacquot (CFDT) considère quant à elle qu'un travail est « nécessaire sur les régimes indemnitaires dans leur totalité, c'est-à-dire y compris les heures supplémentaires ». **« Il va falloir que le gouvernement mette les moyens de son ambition », conclue de son côté Alain Parisot, de l'Unsa.**

Les syndicats espèrent que la question de l'égalité salariale entre femmes et hommes sera abordée lors du prochain rendez-vous salarial. Lequel était initialement prévu en octobre 2018. Mais des discussions sont en cours pour éventuellement l'avancer.

Violences sexistes

La prochaine réunion pour faire le bilan des mesures du [protocole](#) d'accord de 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, se tiendra durant la première quinzaine de février.

Les organisations syndicales demandent la mise en place d'un comité de suivi dédié pour ce texte. Une préconisation qui figurait dans le [rapport](#) de l'ex députée (PS) des Yvelines Françoise Descamps-Crosnier, « La force de l'égalité ».

Parmi les mesures du protocole d'accord, celle de prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes sur leur lieu de travail. Un projet de circulaire ainsi que des « fiches réflexes », en cours de préparation, seront mis en discussion prochainement au CCFP.

URL de l'article :

<http://www.lagazettedescommunes.com/543382/une-nouvelle-concertation-sur-legalite-femmeshommes-dans-la-fonction-publique-debute/>



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Fédération UNSA Territoriaux

21 rue Jules Ferry - 93177 BAGNOLET CEDEX

01 48 18 88 36 - contact@unsa-territoriaux.org

